

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/05/2017

Dossier complet le :

23/05/2017

N° d'enregistrement :

2017-4866

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement pour une mise en culture de parcelles sur la commune de Gastes (Landes,40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom DUBES

Prénom Aurélien

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 - Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols	a) Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et de moins de 25 hectares. => Défrichement de 24,6 hectares pour la présente demande

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur le défrichement de parcelles à vocation forestière situées à proximité du lieu-dit "Tuc de la Hourcade" sur le territoire de la commune de Gastes (40). La surface concernée couvre 24,6 hectares actuellement occupée :

- par des peuplements de pins maritimes en âge d'être exploités,
- par une coupe rase (les pins ont été exploités en 2016).

4.2 Objectifs du projet

Monsieur Aurélien DUBES travaille depuis 17 années en tant que salarié d'une exploitation agricole sur la commune de Gastes (40). Ambitieux et passionné par son métier, ce jeune agriculteur projette aujourd'hui de créer sa propre exploitation pour y développer une activité agricole en filière biologique.

Pour démarrer son activité, il doit tout d'abord obtenir une surface agricole et projette ainsi de défricher 24,6 hectares qui seront mis en culture de maïs en production biologique. Cette surface devrait lui permettre d'être rentable économiquement et pérenniser son activité.

Le maïs cultivé en agriculture biologique présente de grands avantages. Premièrement, il s'adapte très bien aux techniques employées (binage mécanique) et deuxièmement, il présente l'écart de rendement le plus faible (20%) par rapport aux autres productions, entre la culture conventionnelle et biologique.

En phase d'exploitation, la culture du maïs demandera à l'exploitant agricole de mettre en place un système d'irrigation. Cette irrigation des parcelles se fera soit à partir d'un ou plusieurs forages existants, soit à partir de un ou plusieurs forages d'eau nouvellement créés. Un dossier "loi sur l'eau" sera donc déposé en parallèle de la demande d'autorisation de défrichement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de défrichement consisteront :

- pour 1/4 de la surface, à abattre les pins maritimes, les débarder mécaniquement, et arracher les souches à l'aide d'une pelle mécanique. L'enlèvement des grumes et des souches se fera par camion.
- pour les 3/4 de la surface actuellement en coupe rase, à enlever les tas de souches dispersés sur les parcelles depuis la fin des opérations d'exploitation (arrachage des souches) au printemps 2016.

Le sol doit ensuite être travaillé au "rouleau landais" en préparation de la mise en culture des terrains. Le sol sera ensuite décompacté en profondeur par une opération de sous-solage afin d'améliorer le drainage naturel et la perméabilité des sols.

Un système d'irrigation sera mis en place en phase d'exploitation. Cette opération devra préalablement faire l'objet d'un dossier "loi sur l'eau".

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le défrichement en lui-même n'a pas de phase d'exploitation.

Les 24,6 hectares de terres défrichées seront utilisées en phase d'exploitation pour produire du maïs par filière biologique. La filière biologique présente l'avantage de ne pas avoir recours à l'utilisation de produits phytosanitaires : aucun impact sur les eaux superficielles et eaux souterraines.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- une demande de défrichement au titre de l'article L. 341-3 du code forestier,
- une demande au titre de la "loi sur l'eau" pour la mise en place du système d'irrigation (création du ou des forages + prélèvements d'eau) : article L.214-1 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale défrichée	24,6 Hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

"Tuc de la Hourcade"
40 160 GASTES
(Landes,40)

Parcelles 178, 180, 181, 182 et 292 –
section 0A

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 08' 03" O Lat. 44° 18' 17" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> Source : Dreal Nouvelle Aquitaine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> Source : Dreal Nouvelle Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> Source : Dreal Nouvelle Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gastes est riveraine d'un étang salé de plus de 1000 hectares (Etang de Biscarrosse - Parentis) : elle est donc concernée par la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative aux conditions d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral dite "loi littoral". => Source : Dreal Nouvelle Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> Source : Dreal Nouvelle Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> Source : Préfecture des Landes
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> Source : DRAC Nouvelle Aquitaine

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>=> Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones humides RAMSAR : non, - Lagunes CG 40 : non, - Zones humides du SDAGE Agence de l'Eau Adour Garonne : non, - Zones humides prioritaires du SAGE Born et Buch : non, - Zones humides effectives du SAGE Born et Buch : non.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Gastes est concernée par le PPRT de la DGAEM de Biscarrosse approuvé le 08/10/2013</p> <p>=> Source : DDRM des Landes</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>=> Source : BASOL</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>=> Source : Agence Eau Adour Garonne</p>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>=> Source : Agence Régionale de la Santé</p> <p>Le captage d'eau potable destiné à la consommation humaine "08745X0040/F2" le plus proche du projet est situé sur la commune de Parentis-en-Born. Son périmètre de protection éloigné longe la piste forestière "Parentis-Gastes" et borde l'emprise du projet à l'Est.</p>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>=> Source : DREAL Nouvelle Aquitaine</p>
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>=> Source : DREAL Nouvelle Aquitaine</p> <p>La ZSC "Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born", la plus proche, se trouve à 2,5 kilomètres environ : aucune incidence du projet sur ce site Natura 2000.</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>=> Source : DREAL Nouvelle Aquitaine</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement en lui-même n'engendrera aucun prélèvement d'eau. Toutefois, en phase d'exploitation, les parcelles seront irriguées. Les prélèvements d'eau proviendront soit d'un ou plusieurs forages nouvellement créés, soit d'un ou plusieurs forages existants proches des parcelles à irriguer. Ces besoins en eau seraient vraisemblablement assurés par la nappe Plio-quaternaire des "Sables des Landes". Cette hypothèse sera confirmée le cas échéant dans la demande au titre de la "loi sur l'eau".
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique aucun drainage et ne modifiera pas les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est relativement plat. Aucun terrassement ne sera nécessaire à la préparation des sols.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est relativement plat. Aucun remblaiement ne sera nécessaire à la préparation des sols.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement causera : - la destruction d'habitats/végétation à faible enjeu de conservation. - le dérangement des espèces faunistiques : ces espèces retrouveront rapidement des milieux de substitution dans les milieux environnants similaires. Il n'y aura pas de coupure d'une continuité écologique, la continuité écologique du massif des landes de Gascogne sera préservée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est suffisamment éloigné du site Natura 2000 le plus proche et n'a aucune connexion directe avec celui-ci. Il s'agit du site Natura 2000 : FR7200714 "Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch" distant de 2,5 kilomètres. => Aucune incidence du projet sur ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est suffisamment éloigné des zones environnementales sensibles (ZNIEFF, Natura 2000,...) les plus proches (2,5 kilomètres). Aucune incidence du projet sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera 24,6 hectares de terres forestières sylvicoles et ajoutera cette surface en terres agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> Source : DDRM 40, Prim net Le projet n'est pas concerné par un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	=> Source : DDRM 40, Prim net Le projet est concerné par : - le risque incendie de forêt, en zone d'aléa fort, - le risque de phénomène météorologique (tempête), - le risque sismique, aléa très faible, - le risque inondation : remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de défrichement mobiliseront des engins forestiers. Les rotations de ces engins n'auront pas d'incidence significative sur la circulation et la fluidité du trafic local.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les moteurs des engins forestiers généreront du bruit. Il n'y aura pas d'interférence avec le voisinage, les premières habitations sont distantes de plus de 700 mètres au Nord. Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores. Seul les engins agricoles ou forestiers pourront temporairement être source de bruit localement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions de gaz à effet de serre seront causés par les gaz d'échappement des moteurs des engins. L'impact ne sera pas significatif et la qualité de l'air sera préservée. Les moteurs diesel respecteront les normes de rejets en gaz d'échappement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> Source : DREAL et DRAC Nouvelle Aquitaine Aucun site inscrit ou classé situé à proximité, Aucun édifice inscrit ou classé aux Monuments Historiques situé à proximité, Aucune zone de protection archéologique située à proximité, Le projet est en accord avec le paysage environnant (champ agricole et parcelles de pins maritimes).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la perte de 24,6 hectares de surface forestière pour les transformer en surface agricole. La surface défrichée n' aura pas d'impact significatif sur les activités sylvicoles compte tenu du taux de boisement local et régional.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans un rayon de 3 kilomètres :

- défrichement de 1,05 hectares pour la création d'un lotissement de 4 lots à 1,2 kilomètres du projet (12/2015). Les terrains défrichés concernaient des plantations de pins maritimes.

Le seul effet cumulé possible de ce défrichement avec le projet mentionné dans le cadre de la présente demande concerne la réduction de surfaces boisées. Toutefois, compte tenu du taux de boisement de la commune, l'incidence cumulée de ces deux opérations de défrichement ne sera pas significative, la perte de production sylvicole n'aura pas d'impact sur l'économie locale.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

(cf : notice d'incidence du défrichement fournie en annexe).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone d'implantation du projet de défrichement et son environnement immédiat ne présentent pas d'enjeux significatifs. L'intégration du projet est cohérente avec le paysage environnant. L'analyse des effets du défrichement (cf : annexe) et les mesures prises à l'initiative de l'agriculteur concluent à un impact résiduel acceptable du projet sur l'environnement.

Aussi, la nature du projet dans sa globalité (défrichement + mise en culture) est acceptable :

- culture du maïs par la filière biologique (pas d'utilisation de produits phytosanitaires),
- surface sollicitée pour le défrichement correspondant à la surface nécessaire à cet agriculteur pour lancer sa propre activité et démarrer sa production.

=> Ces éléments permettent de conclure que le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Document CERFA 14734 (8.1 - 1°), - Carte de situation géographique au 1/25 000 ème (8.1 - 2°), - Plan cadastral des parcelles concernées par le projet de défrichement au 1/10 000 ème, - Photographies datées de la zone d'implantation du projet (8.1 - 3°), - Plan du projet (8.1 - 4°), - Plan des abords du projet (8.1 - 5°), - Localisation des périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel (8.1 - 6°), - Notice d'incidence du défrichement sur l'environnement (6.4).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Gastes**

le, **22/05/2017**

Signature



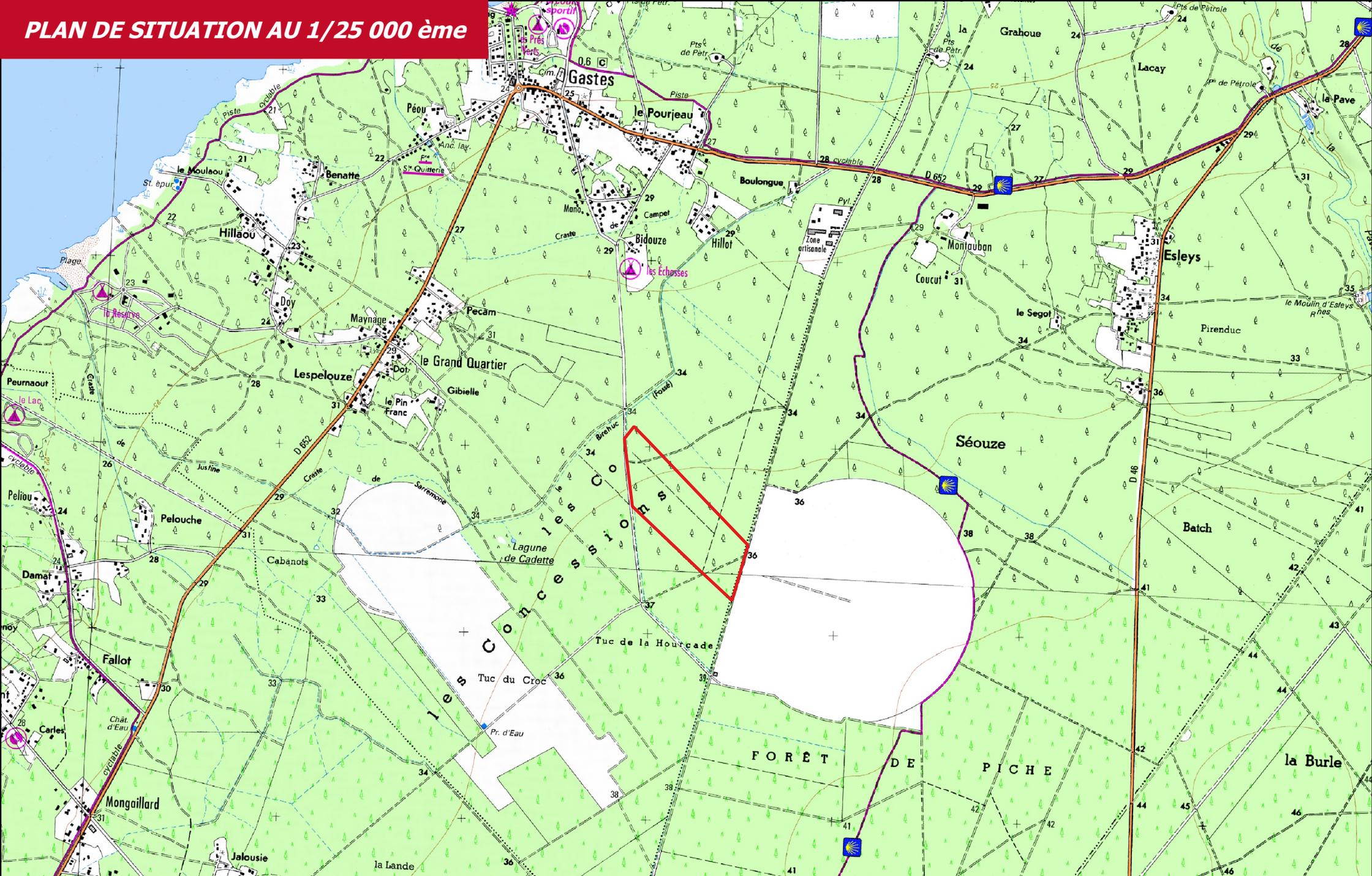
r le cadre ci-dessus

ANNEXES

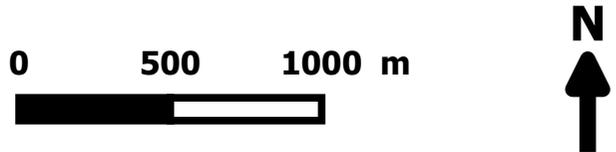
DOCUMENT 1 :

CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

PLAN DE SITUATION AU 1/25 000 ème



Légende
[Red outline] Emprise du projet



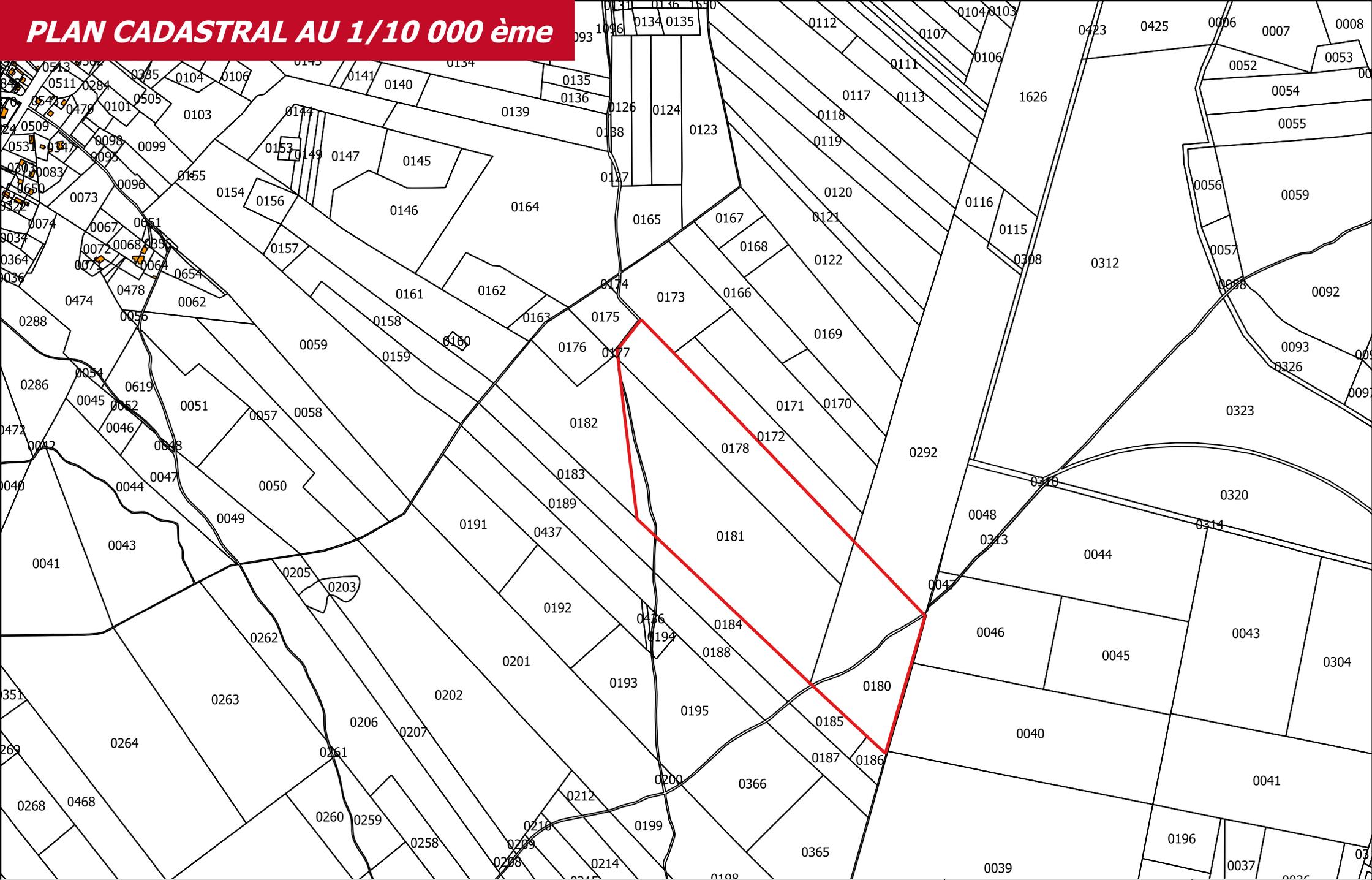
ET059_EXAMEN CAS PAR CAS
Dossier de défrichement
Source : SCAN 25 IGN



DOCUMENT 3 :

Plan cadastral des parcelles concernées par le projet

PLAN CADASTRAL AU 1/10 000 ème



Légende
[Red Polygon] Emprise du projet

0 125 250 m

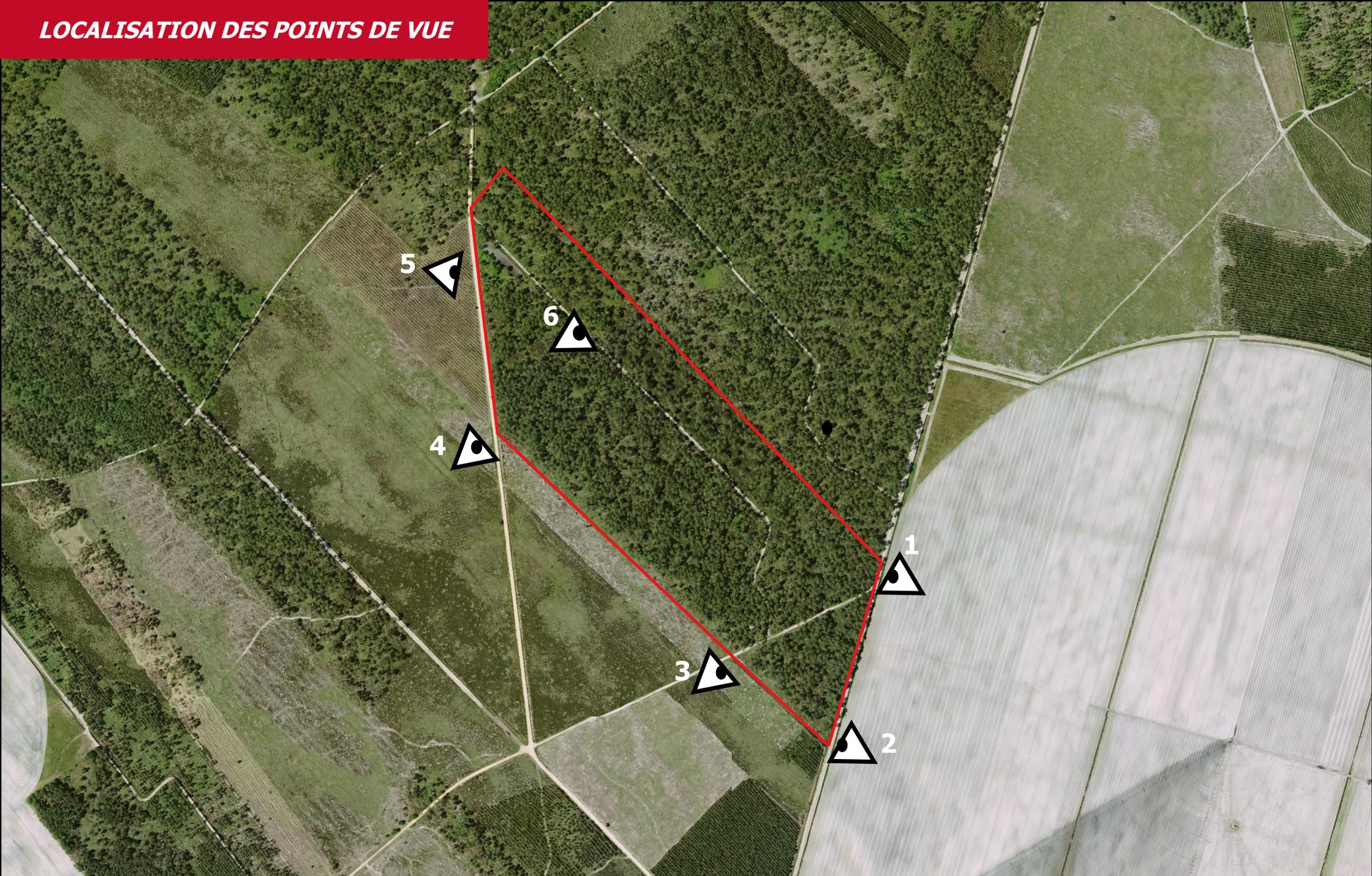
N
↑

ET059_EXAMEN CAS PAR CAS
Dossier de défrichement
Source : Cadastre

DOCUMENT 4 :

Photographies datées de la zone d'implantation du projet

LOCALISATION DES POINTS DE VUE



Légende

 Emprise du projet

0 150 300 m




ET059_EXAMEN CAS PAR CAS
Dossier de défrichement

Source : Orthophoto 2012

AHIDA
Conseil

Prise de vue n°1 – 20/02/2017

